

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU BASSIN DE RÉTENTION DU FAMOLENS

Le 8 janvier, la Municipalité a déposé à l'enquête publique le projet de réalisation du bassin de rétention du Famolens. Il s'agit de la dernière d'une série de trois mesures validées en 2002 par le Conseil communal et dont l'objectif est d'éviter les inondations qui frappent ponctuellement certains quartiers de la ville lors de gros orages. Cet ouvrage, situé au confluent des ruisseaux du Flon de Tartegnin et du Famolens, permettra de contrôler et canaliser le débit des eaux des deux cours d'eau. Les travaux dureront six à huit mois et seront réalisés jusqu'en 2020. Consciente de l'impact du projet sur les habitants, la Municipalité organise une séance d'information publique lundi 14 janvier à 20 h 00 au Casino Théâtre.

Rolle, le 11 janvier 2019 – Depuis toujours, la ville de Rolle fait face à de fortes inondations qui provoquent des situations parfois dramatiques pour les sinistrés et engendrent des dégâts se chiffrant en centaines de milliers de francs. Même si ces crues surviennent très épisodiquement, la Municipalité juge essentiel d'offrir un cadre de vie plus sûr aux habitants et aux commerçants de la ville.

#### Un projet en plusieurs étapes

Suite aux inondations d'une grande violence qui ont eu lieu en 1996, le Conseil d'État a créé l'Entreprise de correction fluviale (ECF) de la région rolloise. Celle-ci se composait de cinq communes (Essertines, Gilly, Mont-sur-Rolle, Rolle et Tartegnin). L'ECF a lancé différentes études, qui ont abouti au choix de trois mesures de correction permettant de maîtriser le débit des eaux. Deux d'entre elles ont été réalisées entre 2005 et 2007. Le bassin de rétention est la troisième et dernière mesure validée à l'époque. Elle est essentielle pour finaliser le concept global de sécurité. L'ouvrage se situant sur le territoire de la commune, seule Rolle reste désormais impliquée, avec la Direction générale de l'environnement (DGE-EAU), dans ce qui est devenu l'Entreprise de correction fluviale (ECF) du Famolens.

En 2002, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit pour la réalisation des trois mesures. Le projet du bassin est, quant à lui, subventionné à raison de 95 % par la Confédération et le Canton de Vaud.

#### Un ouvrage indispensable pour la sécurité des Rollois

Le rôle du bassin de rétention est d'absorber les crues provenant des ruisseaux du Famolens et du Flon de Tartegnin pour protéger la ville contre les inondations. Le projet consiste à abaisser le terrain actuel et à y aménager un ouvrage de régulation des eaux afin qu'elles s'accumulent peu à peu dans le bassin puis s'en écoulent progressivement.

Le bassin sera capable de supporter une crue de grande ampleur de manière contrôlée, sans débordement en aval. Dès lors, il ne subsistera plus que des zones de danger résiduel en ville de Rolle.

#### Un emplacement mûrement réfléchi

L'ouvrage se situe sur la commune de Rolle, en amont des voies CFF, au confluent de deux cours d'eau : le Flon de Tartegnin et le Famolens.

Le terrain d'implantation du bassin s'insère dans une zone naturelle et forestière. Il englobe un tronçon de 180 mètres du Famolens et de ses berges, un cordon boisé, le parc de la Bigaire ainsi qu'une zone agricole. Un chemin piétonnier traverse également le parc. Le site est entouré de parcelles agricoles à l'ouest, de la forêt de la Bigaire au nord-ouest, d'une zone d'habitation et d'activité à l'est et par la ligne ferroviaire au sud.

Cette localisation permet, d'une part, de gérer conjointement le débit des deux cours d'eau et, d'autre part, d'assurer la protection de toute la ville en aval. D'autres emplacements possibles en amont ont été écartés car la configuration du terrain n'est pas adaptée. En aval des voies CFF, la densité des constructions ne permet pas non plus de réaménager le cours d'eau. Par ailleurs, plus on descend vers le lac, plus on perd en efficacité. Enfin, le terrain est également moins adapté au niveau hydrogéologique.

### **Des enjeux environnementaux et sociaux pris très au sérieux**

Une attention particulière a été portée aux aspects environnementaux. L'ECF a mandaté des professionnels confirmés pour effectuer différentes études préalables. Au niveau communal, la commission des arbres a aussi été consultée et ses propositions prises en compte.

Des mesures compensatoires seront mises en œuvre pour protéger la faune et la flore. Ainsi, des aménagements particuliers sont prévus pour favoriser l'habitat des trois espèces vulnérables recensées dans le secteur : le crapaud commun, la salamandre tachetée et le lucane cerf-volant. La forêt de la Bigaire, quant à elle, sera conservée en l'état.

De même, bien qu'une trentaine d'arbres seront abattus pour permettre la réalisation du bassin, plus de 40 arbres seront replantés à la fin des travaux : des spécimens à haut développement et des fruitiers à moyen développement. Le bilan écologique sera donc positif.

La Municipalité est également consciente que le site actuel est très apprécié de nombreux promeneurs et familles de la région. Il est vrai que l'implantation du bassin va totalement métamorphoser les lieux. Mais le projet a pour objectif de rendre à la population un parc arboré dont la qualité égalera à moyen terme celle du parc actuel et la surpassera même à long terme.

Afin que les Rollois puissent profiter du lieu en dehors des épisodes de crues, du mobilier urbain sera installé dans le parc. Le but est également de recréer un lien entre le cours d'eau et le parc, qui sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Le site restera donc un espace public de rencontres et de loisirs attractif.

### **Une information transparente**

Les travaux prévus dureront six à huit mois et s'échelonnent jusqu'en 2020. Le dossier de mise à l'enquête peut être consulté jusqu'au 7 février aux Services techniques de la Ville, où des panneaux explicatifs complètent le propos. Afin de permettre à la population de se faire une idée claire et précise du projet, la Municipalité annonce une séance d'information publique lundi 14 janvier à 20 h 00, au Casino Théâtre.

La Municipalité remercie les Rollois de leur compréhension et de leur soutien à ce projet qui permettra de garantir aux générations futures une meilleure sécurité face aux éléments naturels.

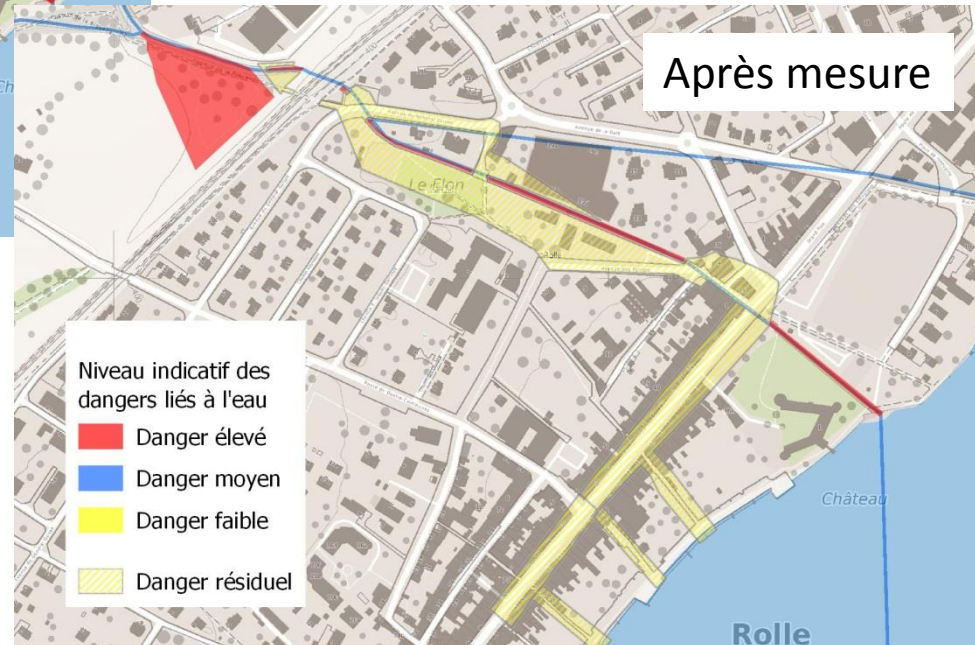
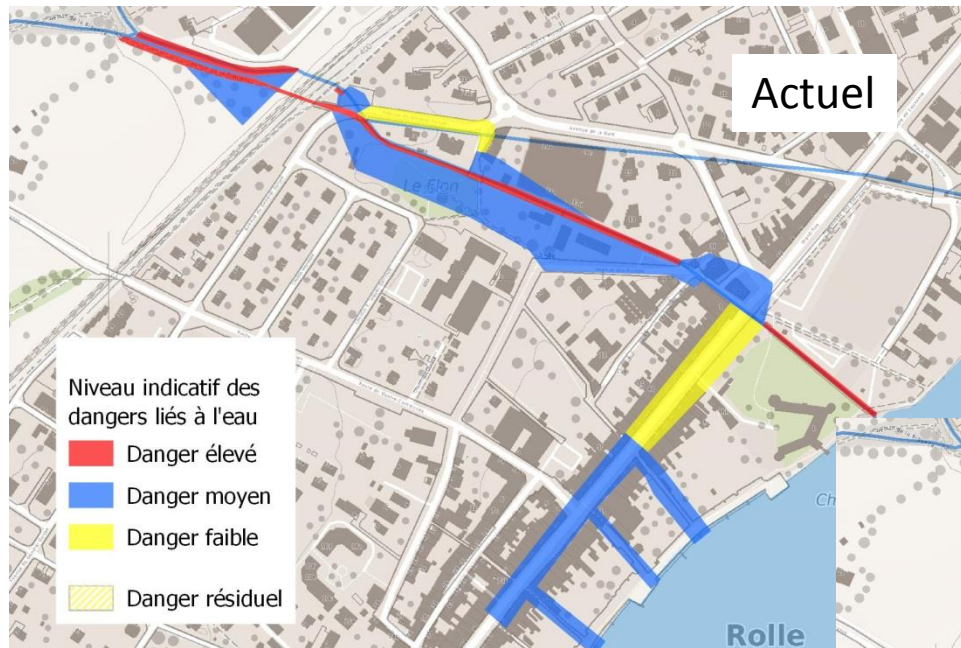
### **Informations complémentaires :**

- Cédric Echenard, municipal en charge des travaux – 021 822 44 09
- Joël Varidel, président de l'ECF du Famolens - 021 316 75 13

### **Annexes :**

- Carte des zones à risque avant et après la réalisation du projet
- Zone d'implantation du projet

# Zones à risque lors de crues





# Zone d'implantation du projet

